

## Logements locatifs sociaux

### Offre nouvelle - Programmation

#### Programmation

##### Cadrage national (Fonds national des aides à la pierre - FNAP)

L'objectif 2026 notifié par le ministère porte sur l'agrément initial de **9 877 logements locatifs sociaux** dans la région, dont **3 671** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Il s'inscrit dans l'objectif national de 100 000 LLS, auquel s'ajoute l'objectif (minimal) de reconstitution de l'offre de l'ANRU de 16 636 logements (1 012 pour la région).

L'enveloppe budgétaire pour atteindre cet objectif de 9 877 s'élève à 48 M€. Cette enveloppe a été déterminée en fonction de l'objectif PLAI, mais aussi d'enveloppes ciblées sur différentes thématiques : enveloppe recyclage foncier et immobilier, enveloppe résidences sociales et pensions de famille et enveloppe de soutien aux stratégies de rattrapage SRU mises en œuvre par les préfets dans les communes carencées.

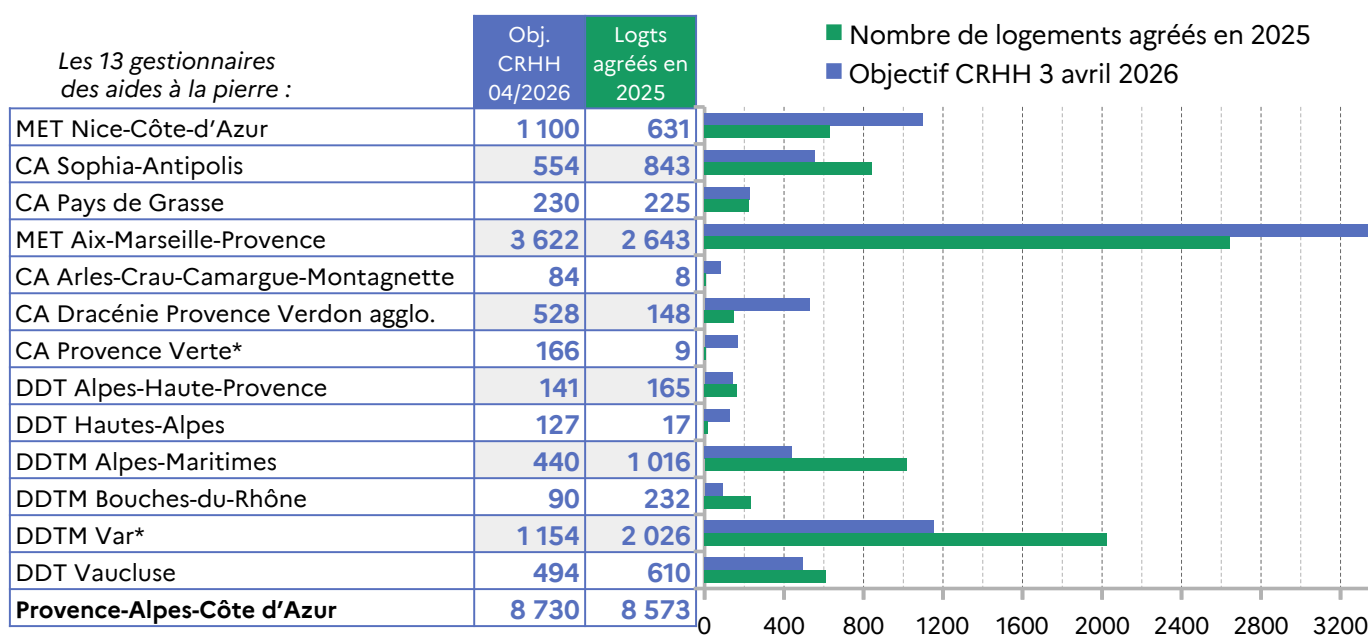
Par ailleurs, une enveloppe de 5 M€ est ouverte pour couvrir un objectif de **324 PLAI adaptés**.

##### Programmation régionale

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement a validé, le 3 avril 2026, la territorialisation d'un objectif de **8 730** logements dont 220 PLAI adaptés. Cet objectif est composé de **2 877** PLAI, **3 283** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 570** prêts locatifs sociaux (PLS), et de plusieurs sous-objectifs (Pensions de famille/résidences sociales, étudiants).

#### Les objectifs par territoire de gestion

En nombre de logements



\* pour établir une comparaison, les agréments 2025 délivrés par la DDTM du Var sur le territoire de la CA Provence Verte ont été reportés sur ce nouveau délégataire 2026

Source : CRHH et Ministère chargé du logement

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Logement et Habitat

Contact : ulh.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

	PLAI			PLUS		PLS	
	Obj. CRHH 04/2026 (dont PLAI adapté)	Nombre de logts agréés en 2025	Obj. CRHH 04/2026	Nombre de logts agréés en 2025	Obj. CRHH 04/2026	Nombre de logts agréés en 2025	
MET NCA	363	35	334	407	166	330	131
CA SA	183	26	161	205	206	166	476
CA PG	76	6	152	85	57	69	16
MET AMP	1 195	81	1 006	1 340	848	1 087	789
CA ACCM	28	5	8	31	0	25	0
CA DPVA	174	6	43	195	80	159	25
CA PV	50	5	3	100	3	16	3
DDT 04	47	5	51	52	86	42	28
DDT 05	42	5	4	47	13	38	0
DDTM 06	145	6	364	163	277	132	375
DDTM 13	30	5	75	33	85	27	72
DDTM 83	381	20	851	427	565	346	610
DDT 84	163	15	210	198	246	133	154
<b>PACA</b>	<b>2 877</b>	<b>220</b>	<b>3 262</b>	<b>3 283</b>	<b>2 632</b>	<b>2 570</b>	<b>2 679</b>

Sous-objectifs		
Pensions famille	Résidences sociales	Étudiants
17	26	105
54	8	118
0	0	0
67	164	149
14	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	18	109
0	0	80
152	216	561

### Les enveloppes pour les subventions État

En 2026, le montant moyen de subvention pour un **PLAI** demeure à 10 000 € par logement.

Ce montant est porté à 13 500 € par logement pour les **résidences sociales** ou **pensions de famille**.

Le montant de subvention complémentaire pour les **PLAI adaptés** est égal à 15 000 € par logement pour les logements en structure et 20 000 € par logement pour les logements ordinaires.

### Recyclage foncier et immobilier en PLAI/PLUS (Sobriété foncière)

Les montants des bonus **recyclage foncier et immobilier 2025** ont été reconduits en 2026, néanmoins :

- les dossiers programmés complets **avant le 30 septembre** dans le SIAP seront prioritaires pour l'attribution du bonus ;
- les dossiers avec un bonus supérieur à 500 000 € seront soumis à un accord préalable de la DREAL.

Nature du recyclage	Critères	Bonus €/lgt
- Acquisition-Amélioration - Transformation de bureaux en logements	PLAI 04 et 05	+ 30 000
	06, 13, 83, 84	+ 25 000
- Surélévation	PLUS centre-ville** Marseille	+ 25 000
	04, 05, 06, 13 (hors **), 83, 84	+ 18 000
- Démolition-reconstruction	PLAI ou PLUS	+ 15 000

\*\*périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement et les 13 copropriétés d'intérêt national

### Enveloppe de soutien dans communes carencées

L'enveloppe de soutien aux stratégies de rattrapage SRU mises en œuvre par les préfets dans les communes carencées est gérée cette année en région (3 120 000€).

### La plateforme de gestion des aides à la pierre (SIAP)

Les bailleurs et les gestionnaires gèrent les aides à la pierre au moyen de la plateforme SIAP.

Le module financement concerne les agréments et les subventions. Les bailleurs déposent les demandes d'agréments et les dossiers de clôture, ainsi que les demandes d'acompte dans le cas de subvention. Les gestionnaires instruisent dans le SIAP.

Le module conventionnement s'alimente des anciennes conventions APL contenues dans les outils existants avant le SIAP, et contient toutes les nouvelles conventions APL à compléter et à instruire, ainsi que les avenants.

Le module délégataires offre la possibilité aux délégataires de gérer leurs aides locales en parallèle aux aides d'État.

Le module InfoSIAP dispose de données issues du SIAP afin de faire un suivi des dossiers et des subventions État et d'analyser la production de logements sociaux.